

## CONDITIONS D'INSTALLATION POUR LE MARCHÉ DE NOËL DE CRÉGY-LÈS-MEAUX DU DIMANCHE 08 DÉCEMBRE 2024 SALLE SIGNORET MONTAND et ses abords

Le jour du marché de Noël, la longueur de l'étalage ainsi que la nature des produits mis en vente devront être en conformité avec la description initiale de votre bulletin d'inscription. Nous tenons à la qualité du marché.

Un organisateur vous accueillera et vous conduira à votre emplacement numéroté en intérieur ou en extérieur.

Les tables et les chaises seront prêtées. L'installation électrique sera possible uniquement si cela est indispensable à votre activité et dans la limite des places disponibles. Plus vite réservé, mieux installé!

Afin de gérer au mieux l'installation sur chaque emplacement, vous pourrez vous installer à partir de 8h00.

Nous vous demandons de récupérer déchets et poubelles inhérents à votre stand.

Si vous vous engagez à respecter ces conditions d'installation, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour le marché de NOËL de CREGY-LES-MEAUX.

Pour pouvoir vous installer le DIMANCHE 08 DÉCEMBRE 2024, merci de nous retourner ce document joint à votre bulletin de participation (mention « lu et approuvé ») ainsi qu'une pièce d'identité. Pour les professionnels un KBIS ou justificatifs de votre entreprise.

En l'attente de votre courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Lu et approuvé Signature

Carole GILLOT VIOLETTE, Élue à l'événementiel et à la communication